

surtout au cours des mois d'hiver, car c'est précisément le genre de travail qui peut se faire à l'intérieur.

Si le gouvernement a raison de vouloir accroître l'emploi en hiver, il me semble qu'il est tout aussi justifiable et même qu'il a le devoir de faire en sorte qu'on utilise au maximum les possibilités ainsi créées. Voilà pourquoi, dans le cadre du programme de publicité dont j'ai parlé et pour lequel le Parlement a prévu des crédits, le fait que les banques accordaient des prêts à l'amélioration des maisons a été annoncé parmi les nombreuses choses destinées à faire savoir à la population du pays qu'elle avait à sa portée des moyens d'entreprendre ces programmes tendant à créer de l'emploi au cours de l'hiver.

Le programme s'est soldé par un succès, car il est certain que l'argent consacré à cette campagne de publicité a eu pour effet de créer de l'emploi. Aussi me semble-t-il que le député choisit mal son occasion de s'en prendre au gouvernement. Si les honorables députés tiennent à réduire le chômage au minimum, et s'ils estiment qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux d'hiver pour répondre aux problèmes du chômage saisonnier, il me semble que les honorables députés devraient vouloir rendre ce programme efficace et devraient se dispenser d'inventer de toutes pièces des motifs imaginaires et fantaisistes d'accuser le gouvernement de vouloir aider les banques. En l'occurrence, le gouvernement essaye d'aider à créer de l'emploi.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je ne m'attendais pas à ce que le ministre manifeste un sens des affaires très aigu, mais il doit pourtant savoir qu'une entreprise commerciale, si elle peut s'engager dans une entreprise profitable, ne manquera pas de faire de la publicité à ses frais. Du seul fait que le gouvernement est obligé de subventionner les banques, on peut conclure que le rôle que le gouvernement leur a demandé de jouer ne les intéresserait pas autrement.

Si le ministre a raison d'affirmer qu'il est normal pour le gouvernement d'annoncer les services disponibles, le même principe peut s'appliquer à n'importe quel domaine. Si le gouvernement ne songe qu'à fournir de l'emploi, il peut évidemment subventionner n'importe quelle entreprise. Il peut accorder des avantages déguisés à n'importe quelle entreprise. Voilà précisément mon objection: il s'agit ici d'une subvention déguisée, d'un arrangement, d'une assistance déguisée, plutôt que d'une aide ouverte qui permettrait à la population canadienne de connaître le coût précis du service qu'elle reçoit.

D'une part, les banques vont consentir des prêts à 6 p. 100 pour les améliorations aux maisons, tandis que d'autre part, d'après le

rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement distribué hier, elles n'ont pas du tout envie d'accorder des prêts au même taux pour la nouvelle construction. Pourquoi pas? Si ceux-ci les intéressent et que ceux-là ne les intéressent pas, il doit y avoir une raison.

Une des raisons, c'est assurément que le ministre les a soulagées d'une partie des frais de l'entreprise en leur faisant de la publicité gratuite. Peut-être le ministre aurait-il l'obligance de nous dire la valeur de la publicité gratuite qu'il a fournie, selon les différents moyens de grande diffusion énumérés au détail des affectations. Il pourrait en outre dire au comité si une partie de cet argent a servi à publier des annonces dans les journaux canadiens de langues étrangères.

L'hon. M. Fleming: Voici l'éventail du montant global de \$332,000:

a) annonces dans les quotidiens, les hebdomadaires et les journaux agricoles ..	102,200
b) annonces dans les revues de métiers et de groupes ethniques et dans les revues nationales	48,000
c) annonces-éclair, etc, à la radio et à la télévision	80,200
d) relations extérieures, frais de production et réserve pour l'augmentation des taux	21,600
e) affiches, brochures, annonces à placer dans les enveloppes de paye et sur les panneaux d'affichage	68,700
f) clichés publicitaires, timbres d'oblitération et annonces postales aux foyers ..	4,500
g) films et diapositives pour la télévision et le cinéma, tirages à part et étalages	6,200
h) disques radiophoniques de service public	600
Total	332,000

M. Fisher: Monsieur le président, il me semble que le ministre a été plutôt injuste à l'endroit de l'honorable député de Trinity. Après tout, le ministre semble se cacher derrière les chômeurs pour nier le principe qu'a énoncé l'honorable député de Trinity. Nous nous réjouissons de ces déclarations de principe du parti libéral, de cette déclaration de foi en la libre entreprise et de la nécessité de la conserver pure de tout appui ou subvention de l'État. Après cette déclaration claire, le ministre se lève et dit que ces facteurs ne comptent vraiment pas, que nous parlons de l'aide aux chômeurs.

Je sais que l'honorable député de Trinity ne laissera pas obscurcir son principe de la pureté de la libre entreprise par une question de cette nature. Après tout, si l'honorable député de Trinity a un principe, je suis sûr qu'il veut lui rester fidèle. Il se peut que cette publicité aide aux chômeurs et crée des emplois, mais quand on a un principe, il faut y rester fidèle. Du moins, c'est ce que semble vouloir dire l'honorable député de Trinity.